

**Conclusions de la Présidence
de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE,
Nicosie 21-23 avril 2013**

Remarques préliminaires:

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne (UE) s'est tenue à Nicosie du 21 au 23 avril 2013, à l'invitation du Président de la Chambre des Représentants de la République de Chypre. Les Présidents de 42 chambres des 27 États membres de l'Union européenne (ou leurs représentants), ainsi que le Président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les Présidents du Parlement Croate (pays en voie d'adhésion), ainsi que de trois pays candidats -Islande, Monténégro, ARYM- ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été présidée par M. Yiannakis L. Omirou, Président de la Chambre des Représentants de la République de Chypre.

Le lundi 22 avril 2013, la Conférence a débattu des thèmes suivants:

1. « Le rôle des parlements nationaux de l'UE et du Parlement européen dans le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays tiers, en particulier dans la région méditerranéenne »; le thème a été introduit par M. Yiannakis L. Omirou et Dr. Angelo Farrugia, Président de la Chambre des Représentants de Malte.
2. «Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens»; le thème a été présenté conjointement par M. André Flahaut, Président de la Chambre des Représentants belge et par Mme Antigoni Papadopoulou, députée européenne, membre de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et Rapporteur pour l'Année européenne des citoyens 2013.
3. "L'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire" a été abordé lors de la session de format "un plus un", tenue dans le cadre de la Conférence.

Le mardi 23 avril 2013, la Conférence a débattu du thème de «La cohésion sociale en période d'austérité - ce que peuvent faire les parlements nationaux»; le thème a été présenté conjointement par M. Evangelos Meimarakis, Président du Parlement hellénique et Mme Assunção Esteves, Présidente de l'Assemblée de la République portugaise.

Concernant le thème «Le rôle des parlements nationaux de l'UE et du Parlement européen dans le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays tiers, en particulier dans la région méditerranéenne».

1. Les Présidents notent que la présence de l'Union européenne sur la scène internationale a acquis une importance croissante. Ils saluent le fait que l'Union européenne soit une grande puissance internationale, entretenant des relations bilatérales renforcées avec les pays du monde entier, ainsi que des relations multilatérales avec les organisations internationales, dans lesquelles elle joue un rôle actif. Ils soulignent en outre que, comme le stipule le traité de Lisbonne, son action internationale doit être guidée par les principes de la démocratie, de l'État de droit, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité ainsi que le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.
2. Les Présidents soulignent le vif intérêt que portent l'Union européenne et ses États membres à l'égard de la région méditerranéenne et se félicitent des progrès importants accomplis ces deux dernières années sur la voie de la transition. Les Présidents expriment toutefois leur inquiétude devant l'effusion de sang continue en Syrie et l'agitation en Egypte.
3. Les Présidents soulignent l'importance de la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme dans la région méditerranéenne, comme outil de paix, de stabilité et de sécurité durables, ainsi que de développement et de prospérité pour les citoyens de la région.
4. Les Présidents rappellent par ailleurs que, lorsqu'ils fonctionnent de manière efficace et efficiente, les parlements peuvent jouer un rôle important en aidant à instaurer des systèmes démocratiques et une bonne gouvernance, tandis qu'ils peuvent s'avérer également être d'importants agents de stabilité en cas de transition. Les parlements représentatifs et efficaces peuvent garantir les conditions pour des systèmes démocratiques appropriés et sont, de ce fait, une institution centrale de la démocratie. C'est pour cette raison qu'il convient de soutenir les parlements des pays du Printemps arabe.
5. À cet égard, les Présidents reconnaissent le rôle que jouent les Parlements de l'Union européenne dans le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays tiers. Ils soulignent que le partenariat et l'aide d'égal à égal pourraient contribuer à créer des parlements représentatifs et efficaces, dont les caractéristiques devraient être le respect mutuel et réciproque, une représentation égale et efficace, la transparence, la responsabilité et l'efficacité, au niveau national aussi bien qu'international.

6. Les Présidents reconnaissent que les compétences des parlements dans tous les aspects de la vie parlementaire peuvent contribuer de façon substantielle au renforcement des capacités dans les pays tiers, ce qui aboutirait à une démocratie stable.

7. Les Présidents encouragent les parlements nationaux et le Parlement européen à poursuivre leurs activités dans ce domaine, y compris les programmes d'assistance technique, d'échange et de jumelage, le soutien aux défenseurs des droits de l'homme et de la démocratie, l'adoption de résolutions pertinentes et la ratification de traités et de conventions. Ils soulignent que toute l'aide apportée doit s'effectuer dans un esprit de respect mutuel, avec des élaborations conjointes de projets, de manière à assurer une coopération véritablement efficace.

8. Constatant l'existence d'un éventail de programmes connexes menés au niveau bilatéral et multilatéral, les Présidents soulignent qu'il convient de faire preuve de prudence pour éviter les chevauchements et les doubles emplois, tout en garantissant la synergie entre les différentes initiatives.

Concernant le thème "Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens":

1. Les Présidents partagent l'opinion que la crise économique et financière actuelle au sein de l'Union européenne accentue le besoin de responsabilité, de légitimité démocratique forte dans le processus décisionnel communautaire et de renforcement de la participation des citoyens aux affaires publiques de l'Union. Etant donné que les parlements nationaux et le Parlement européen représentent la volonté du peuple, les Présidents rappellent le rôle fondamental des parlements dans la réduction du déficit démocratique de l'Union.

2. Concernant ce qui précède, les Présidents conviennent que les parlements devraient agir en tant que facilitateurs des débats sur les questions européennes, tant au niveau national qu'au niveau interparlementaire. À cette fin et nonobstant, le lancement d'un débat quelconque sur un sujet relatif à l'UE au niveau national, la coopération interparlementaire devrait comprendre, entre autres, l'échange d'informations sur l'apport d'un nouvel élan à la sensibilisation des citoyens à leurs droits et aux questions européennes.

3. Les Présidents saluent la désignation de 2013 comme l'Année européenne des citoyens et considèrent cette désignation comme une occasion opportune d'encourager davantage la participation active des citoyens à la vie démocratique de l'Union.

4. Les Présidents soulignent la grande importance d'une forte participation des citoyens aux élections des membres du Parlement européen, puisqu'elle contribue à développer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Union, réduisant ainsi le fossé qui sépare l'Union et ses peuples. En conséquence, les Présidents encouragent les citoyens à exercer leurs droits électoraux et insistent sur la nécessité de veiller à ce que les citoyens perçoivent clairement la pertinence des décisions prises au niveau national et au niveau de l'UE, ainsi que leurs répercussions sur leur vie.

5. Les Présidents rappellent le rôle clé des médias dans la démocratie parlementaire, tel que fermement exprimé dans les conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, réunie à Varsovie du 19 au 21 avril 2012, et suggèrent que les parlements devraient s'engager à faire le meilleur usage possible des moyens audiovisuels et des réseaux sociaux, afin d'optimiser l'échange d'informations entre les parlements et les citoyens, renforçant ainsi leur participation active aux affaires publiques de l'UE.

Concernant le thème relatif à "l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG)":

1. Les Présidents constatent que la légitimité démocratique du processus du semestre européen revêt une importance vitale et que les parlements nationaux doivent être associés de manière adéquate à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des réformes des politiques économiques, budgétaires et fiscales dans leurs pays, ainsi qu'à l'introduction de la dimension européenne dans les politiques nationales.

2. Les Présidents soulignent la nécessité de renforcer la légitimité démocratique au sein de l'UE, à fortiori maintenant que les débats sur les causes de la crise, notamment dans la zone euro, se concentrent sur des structures de gouvernance économique adéquates de l'UE.

3. Les Présidents soulignent la nécessité de renforcer la légitimité démocratique et l'obligation de rendre des comptes dans la gouvernance économique de l'UE, en particulier dans le cadre de l'UEM, ainsi que la nécessité d'accroître le rôle des parlements nationaux. Ils se réjouissent de ce que cette nécessité soit reconnue à la fois dans le «Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie», publié par la Commission européenne en novembre 2012 et dans le rapport intitulé «Vers une véritable union économique et monétaire», publié par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, en décembre 2012, en étroite collaboration avec les présidents de la Commission européenne, l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne.

4. Les Présidents partagent l'opinion que l'approfondissement de l'intégration de l'UE devrait s'accompagner du renforcement de la légitimité démocratique et de l'obligation de rendre des comptes, tant au niveau européen que national, auquel les décisions sont prises.

5. Les Présidents notent qu'il convient d'intensifier la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux, dans le contexte de la nouvelle gouvernance économique de l'UEM, en s'appuyant sur l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG). Ils constatent également que la création d'une conférence interparlementaire, sur la base de cet article, offre aux parlements nationaux une occasion unique de déterminer leur rôle en matière de garantie de la responsabilité démocratique et de la légitimité de l'UE, dans le contexte d'un cadre de politique financière, budgétaire et économique plus intégré.

6. Les Présidents conviennent que l'avenir des parlements nationaux dépend fortement de la façon proactive dont ils utiliseront les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux, pour permettre aux parlements nationaux de l'UE et au Parlement européen de contribuer à rendre le système de gouvernance économique de l'UE plus légitime et plus démocratiquement responsable.

7. Les Présidents considèrent que l'union économique approfondie exige davantage de contrôle parlementaire et soutiennent, à cet égard, la création d'une Conférence, en vertu de l'Article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Les Présidents notent que, selon une décision antérieure des Présidents des parlements de l'UE, il importe de développer les structures constituées pour répondre aux besoins futurs de la coopération parlementaire¹.

8. Les Présidents partagent l'opinion que la Conférence se composera de représentants de tous les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, en particulier des commissions compétentes. À cette fin, ils considèrent que le nouveau mécanisme pourrait être construit à l'instar de la Conférence interparlementaire pour la PESC et de la PSDC, remplaçant les différentes réunions des Présidents des Commissions compétentes, organisées par chaque Présidence, avec un rapport efficacité / coût satisfaisant. Chaque Parlement détermine la composition et la taille de sa délégation.

¹ Conférence des Présidents de l'UE, Stockholm, 14-15 mai 2010
« Les Présidents soulignent l'importance de développer des structures constituées pour rencontrer les besoins futurs en ce qui touche la coopération interparlementaire. Les réunions ou les débats qui se chevauchent devraient être évités ».

9. Les Présidents proposent que la Conférence se réunisse deux fois par an, en coordination avec le cycle du Semestre Européen. Au cours du premier semestre de chaque année, la Conférence se tiendra à Bruxelles et sera co-organisée et co-présidée par le Parlement européen et le Parlement du pays assurant la Présidence du Conseil de l'Union européenne, alors que durant le deuxième semestre, la Conférence sera organisée et présidée par le pays assurant la présidence semestrielle du Conseil. Les Présidents proposent que la première Conférence se tienne durant la présidence lithuanienne et la seconde au début de 2014, au Parlement européen.

10. Le Parlement organisant la Conférence sera également chargé d'assurer le secrétariat. Le secrétariat du Parlement européen et ses co-organiseurs, ainsi que le Parlement organisant la deuxième conférence de l'année, devraient rester en contact afin d'assurer la continuité des travaux.

11. La Conférence des Présidents recommande qu'une révision de ces arrangements pour la Conférence soit réalisée et que les conclusions de la révision en question soient présentées à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, par la présidence correspondante, en 2015.

Concernant le thème relatif à « La Cohésion sociale en période d'austérité, ce que peuvent faire les parlements nationaux. »:

1. Les Présidents conviennent que les parlements nationaux devraient être associés de façon étroite à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des réformes économiques et sociales au niveau national. Ils reconnaissent également que le processus du semestre européen, introduit par le "Six Pack" est un outil destiné à améliorer la coordination des politiques de l'UE concernant les questions macroéconomiques et structurelles.

2. Les Présidents soulignent que les Parlements de l'Union européenne doivent veiller à ce que la mise en œuvre du semestre européen se fasse de façon démocratique et transparente et qu'elle incorpore la responsabilité démocratique. Ils conviennent également que la légitimité démocratique du semestre européen ne peut être obtenue qu'avec la participation directe des parlements nationaux à tous les stades du processus.

3. Les Présidents soulignent que les parlements de l'Union européenne devraient être associés aux discussions sur les programmes de stabilité ou de convergence et les programmes nationaux de réforme de leur pays, avant leur présentation à la Commission européenne. Ils soulignent également qu'il est nécessaire que la Commission européenne tienne compte, lors de la mise en œuvre de ces programmes, des recommandations spécifiques de chaque pays. Les parlements nationaux devraient également être informés des projets de recommandations spécifiques de leur pays et envoyer leur avis aux gouvernements nationaux. Lors des débats sur les budgets nationaux, les parlements nationaux doivent évaluer si les recommandations spécifiques par pays ont été pleinement prises en compte et dûment reflétées dans les budgets nationaux. sur le projet de recommandations spécifiques de leur pays et de faire parvenir leur avis aux gouvernements nationaux. Lors des débats sur les budgets nationaux, les parlements doivent évaluer si les recommandations spécifiques de leur pays ont été pleinement prises en compte et dûment reflétées dans les budgets nationaux.

4. Les Présidents conviennent que des mesures d'austérité sévères ne sauraient, à elles seules, résoudre les problèmes rencontrés par l'UE et ses États membres, sans parvenir à un équilibre entre l'assainissement budgétaire, la croissance durable et la cohésion sociale.

5. Les Présidents ont également souligné l'importance capitale de la solidarité effective entre les États membres de l'UE, notamment en situation de crise économique.

6. Les Présidents soulignent l'importance du contrôle démocratique et de la responsabilité qui devraient s'exercer au niveau où les décisions sont prises et appliquées, y compris les décisions de la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international). Le traité de Lisbonne renforce la responsabilité démocratique du Parlement européen et des parlements nationaux.

7. Les Présidents notent que le renforcement supplémentaire de l'UEM doit s'accompagner de la participation proportionnelle du Parlement européen et des parlements nationaux. Ils soulignent également la nécessité de renforcer davantage la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux en s'appuyant sur l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), ainsi que sur le Protocole 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils insistent également sur le fait que la Semaine parlementaire sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques et le dialogue politique avec la Commission européenne contribue également à la réalisation de cet objectif.

8. Les Présidents ont souligné par ailleurs l'importance des discussions de la Conférence des Présidents des parlements, accueillie par la Chambre des Représentants de la République de Chypre, qui vise à contribuer à la participation active des parlements nationaux à l'élaboration des politiques économiques et sociales. La mise en œuvre de politiques équilibrées et socialement sensibles revêt une importance particulière dans le contexte de la crise financière qui a sévèrement frappé le niveau de vie des citoyens européens.

Concernant IPEX (Echange interparlementaire d'informations de l'UE):

1. Les Présidents saluent les conclusions de la réunion des Secrétaires généraux des parlements nationaux des États membres et du Parlement européen, tenue à Nicosie les 10-11 février 2013, concernant la mise en œuvre du Plan d'action pour IPEX, adopté à Varsovie en 2012.

2. Les présidents prennent acte de la détermination des secrétaires généraux de continuer à développer IPEX afin d'en faire un outil fiable pour l'échange d'informations et de documents ayant trait à l'UE et ont exprimé leur soutien à leurs efforts visant à renforcer le rôle des correspondants nationaux IPEX dans l'exécution de leurs tâches et missions, telles que décrites dans le document "Description de tâches et des missions du correspondant national IPEX». Les Présidents ont approuvé en outre la proposition selon laquelle IPEX devrait héberger des documents pour d'autres conférences interparlementaires outre la page web existant pour la Conférence des Présidents (paragraphe 7 des conclusions sur IPEX).

3. La Présidence a été priée de prendre contact avec la Commission européenne à propos de la proposition selon laquelle les documents que la Commission ne transmet actuellement qu'au Conseil devraient également être transmis à IPEX (paragraphe 9 des conclusions sur IPEX).